

2022 FESTICAP Inscriptions

Quelles sont les limites d'âge pour les différentes courses ?

- ✓ Pour le marathon : être né avant le 1er septembre 2003 (au moins 20 ans le 31 août 2023)
- ✓ Pour le semi-marathon : être né avant le 1er septembre 2005 (au moins 18 ans le 31 août 2023)
- ✓ Pour l'Ekiden : être né avant le 1er septembre 2007 (au moins 16 ans le 31 août 2023).
- ✓ Pour l'Ekiden Kids+ :
 - au moins 1 adulte majeur (18 ans révolus le 29 octobre 2022).
 - au moins 4 enfants entre le 1er septembre 2007 inclus et le 31 août 2013 inclus (moins de 16 ans le 31 août 2023 et au moins 10 ans le 1er septembre 2022)

Quels sont les tarifs ?

Frais d'inscriptions incluant l'envoi des dossards et puces au domicile du capitaine.	Licencié	Non licencié / Pass Running	Licencié	Non licencié / Pass Running	Départ
	Avant le 15 octobre		Du 15 octobre au 24 octobre		
Ekiden	60 €	72 €	72 €	96 €	Samedi 29 octobre / 13h00
Ekiden Kids +	12 € (pour l'équipe)		18 € (pour l'équipe)		Samedi 29 octobre / 14h00

Frais d'inscriptions incluant l'envoi du dossard et puce au domicile du concurrent.	Licencié	Non licencié / Pass Running	Licencié	Non licencié / Pass Running	Départ
	Avant le 15 octobre		Du 15 octobre au 24 octobre		
Marathon	28 €	33 €	39 €	46 €	Dimanche 30 octobre / 8h30
Semi-marathon	15 €	18 €	19 €	24 €	Dimanche 30 octobre / 11h00

Frais d'inscriptions sans envoi du dossard et de la puce au domicile du concurrent.	Licencié	Non licencié / Pass Running	Licencié	Non licencié / Pass Running	Inscription sur place	Départ
	Avant le 15 octobre		Du 15 octobre au 24 octobre		Le 30 octobre	
Marche Nordique	2,99 €	2,99 €	5 €	5 €	7 €	Dimanche 30 octobre / 9h30
Randonnée Pédestre	2,99 €	2,99 €	5 €	5 €	7 €	Dimanche 30 octobre / 9h00

Attention : Un «Pass - J'aime Courir» n'est pas une licence. Tarif «Pass' J'aime Courir» = tarif « Non licencié »
(*) Ces tarifs s'appliquent pour l'équipe de 2 concurrents.

Quels documents pour s'inscrire ?

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA,
- ou d'un «Pass J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

➤ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la **non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

➤ ou d'un certificat médical **d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

La Marche Nordique et la Randonnée Pédestre sont sans classement, ouvertes à tous, sans restriction d'âge (autorisation parentale pour mineurs) et ne demandent donc pas de preuve d'aptitude médicale.

Comment peut-on s'inscrire ?

- ✓ Les inscriptions pour les courses chrono payantes se feront **exclusivement par internet** sur le site « klikego.com ».Très facile : il suffit de créer un compte avec identifiant et mot passe.
- ✓ Le tableau « tarifs » ci-dessus vous oriente sur le calendrier des inscriptions pour profiter des meilleures offres.
La limite des inscriptions est fixée impérativement **au 24 octobre avant 20 heures !**
- ✓ Il n'y aura donc **pas d'inscriptions sur place** pour les courses chrono payantes.
- ✓ Attention ! **Les inscriptions seront closes dès que les limites fixées par l'organisation pour chaque course seront atteintes.**
- ✓ Pour la Marche Nordique et la Randonnée Pédestre, l'inscription est évidemment possible (et souhaitable) sur internet, mais elle demeurera possible sur place le dimanche jusqu'à 1 heure avant le départ de l'épreuve.
Il n'y a pas de dossard pour les épreuves de marche (un bracelet est distribué pour donner droit à ravito).

- ✓ **Cas particulier pour les EKIDENs :**
 - Il est rappelé qu'un coureur, quel que soit son âge, ne peut effectuer qu'un seul relais et pour une seule équipe.

Je veux courir l'Ekiden. Je suis seul ou mon équipe est incomplète ?

- ✓ **Une Bourse EKIDEN est mise en place !**
- ✓ Dès le 1er Octobre, faites-vous connaître par mail sur : "fesguecelard@gmail.com"
- ✓ Préciser bien votre **NOM**, votre **Prénom**, votre **Adresse mail**, votre **téléphone...**, et la **distance** souhaitée.
- ✓ Nous nous chargerons de regrouper les demandes et d'aider ainsi les "isolés" à constituer une équipe.

Comment récupérer mon dossard ?

- ✓ **Les dossards et puces** pour les inscrits aux courses chrono sont **envoyés par courrier à l'adresse du domicile** indiquée lors de l'inscription. Veillez donc à bien l'écrire pour que le facteur ne se trompe pas !!!!
- ✓ **Cas particulier pour les EKIDENs :**
 - pour l'inscription Ekiden et Ekiden Kids+, il vous faut renseigner une première partie « Capitaine d'équipe » puis les fiches pour tous les « coéquipiers », le capitaine étant évidemment un des équipiers.
L'attention du capitaine sera portée sur :
 - le libellé du nom de l'équipe : qui sera composé du nom du club (ou assoc, entreprise, groupe ...) suivi du pseudo de l'équipe.
Exemple : « **SOM (nom du club) / les fondus du bitume (pseudo)** ».

Les dossards et puces de chaque membre de l'équipe seront envoyés au capitaine d'équipe, qui recevra en plus le dossard « équipe » avec le porte-dossard. Veillez donc à bien saisir vos coordonnées postales !

Y-a-t-il un tarif groupe ?

- ✓ Les tarifs sont ceux indiqués sur le bulletin d'inscription ; vous avez noté que plus vous attendez, plus les tarifs augmentent ...
- ✓ **Un tarif préférentiel est réservé aux groupes** (CE, clubs, familles, groupe informel, ...): pour 7 inscriptions payées (n'importe quelles épreuves payantes), la 8° est gratuite (attribuée à l'épreuve la moins chère).
- ✓ Pour en bénéficier, n'hésitez donc pas à contacter l'organisation « fesguecelard@gmail.com » qui vous indiquera la marche à suivre, en particulier en vous proposant un fichier Excel préformaté pour saisir toutes vos inscriptions plus facilement.

Suivez l'actualité des réseaux sociaux, nous offrirons avant le début des inscriptions, des ventes flash à tarif très avantageux pour l'EKIDEN.

Que comprend mon inscription ?

- ✓ La participation à la course choisie, la sécurisation du parcours et les ravitaillements, votre chrono via SMS (si vous avez bien noté votre numéro lors de votre inscription) à l'arrivée.
 - ✓ L'intégration au classement officiel, les récompenses (telles que prévues au règlement), l'accueil à l'arrivée (ravito plus conséquent et lots partenaires).
 - ✓ L'envoi des dossards et porte dossards.
 - ✓ L'abonnement à la newsletter (envoi automatique si vous avez bien noté votre adresse mail à l'inscription).
 - ✓ L'envoi systématique d'un mail de confirmation de votre inscription ainsi que l'envoi à votre domicile de votre dossard et puce.
- Si vous ne les recevez pas, appelez-nous sans tarder pour que le problème soit identifié et réparé au plus vite.**
- ✓ L'accès aux douches et espace « Bien Être » est prévu cette année, mais reste susceptible d'être remis en question en fonction des consignes sanitaires du moment .

Le certificat médical est-il vraiment obligatoire ?

- ✓ Conformément à l'Instruction Ministérielle de juillet 2017 et au Règlement FFA, pour pratiquer la course à pied en compétition, il faut une licence à jour.
- ✓ A défaut, il faut un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course, et stipulant **SANS AMBIGUITE :**
"la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition".
- ✓ **Nous n'accepterons pas d'autre formulation.**
Privilégiez le modèle de certificat joint dans le chapitre annexe au règlement à l'intention de votre médecin.
- ✓ Pour les mineurs, le certificat médical classique est remplacé par l'autorisation parentale qui s'appuie sur les résultats du questionnaire santé tel qu'il est aussi défini en annexe.
A défaut de la présentation de cette déclaration, le certificat médical du médecin demeure nécessaire.

Suite consultation de l'ordre des médecins, au regard des difficultés d'obtention de certificat médical pour certains participants, nous vous recommandons :

- *Pour les sarthois sans médecin : solliciter le service médical de proximité réservé aux patients sans médecin, avenue de Paderborn, Le Mans : 02 59 29 01 30.*
- *Solliciter le 116-117 seulement au cas où...*

Ne pas appeler les urgences (15 ou 112)

Le pass sanitaire est-il obligatoire ?

A l'heure où ce document paraît :

- **le pass sanitaire n'est plus obligatoire.**

Je suis mineur. Puis-je m'inscrire seul ?

- ✓ Pour la participation d'un mineur à une course chronométrée, il faut impérativement une autorisation parentale qui s'appuie sur la nouvelle règlementation suivante :

« Art. D. 231-1-4-1.-Pour les personnes mineures, en vue de l'obtention ou du renouvellement de la licence ou en vue de l'inscription à une compétition sportive visée à l'article L. 231-2-1, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

« Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois ».

[Le questionnaire en question vous est proposé dans le chapitre annexe de cette FAQ.](#)

- ✓ Pour les marches (marche nordique, rando pédestre) :
 - les mineurs âgés de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte et présenter une autorisation parentale (cf. exemple dans règlement).
 - les mineurs de plus de 14 ans devront juste présenter une autorisation parentale.

Ma licence est valable jusqu'au 31 aout 2022.

- ✓ Votre inscription préalable se fera avec les références de votre licence 2021.
- ✓ Il vous suffira en septembre 2022 d'actualiser avec la licence 2022. Prenez soin de bien rentrer les données telles qu'elles figurent sur votre carte : Nom du club, N° FFA du club, N° de licence.

Je réside à l'étranger, puis-je participer ?

- ✓ En plus de l'ensemble des dispositions applicables dans notre règlement, vous devez fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même si vous êtes détenteur d'une licence

émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger, le certificat médical doit être rédigé en langue française.

- ✓ Vous devrez justifier de votre identité (passeport) lors du retrait des dossards et puces qui ne seront pas envoyés par courrier mais devront être retirés à un endroit qui vous serait précisé en même temps que la validation de votre inscription.